



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

---

Monsieur François BAROIN  
Ministre du Budget, des comptes publics  
et de la Fonction publique  
Monsieur Georges TRON  
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction  
publique  
139, rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Paris le 9 février 2011

Objet : prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

Messieurs les Ministres,

Etant sollicités quotidiennement par nos mandants sur la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, nous appelons votre attention sur le fait que de nombreux fonctionnaires et agents publics, qui sont tenus de se déplacer pour les besoins du service, considèrent « en être de leur poche ».

Certaines catégories de personnel sont aussi obligées de mettre à disposition leur véhicule personnel pour assurer leurs missions de Service public. Ces agents, contraints de puiser dans leur propre budget pour avancer les frais occasionnés, sont, à ce titre, plus particulièrement touchés.

En effet, la hausse des prix du pétrole, et plus généralement des prix de l'énergie, constituent des facteurs décisifs agissant sur les coûts de production des produits agricoles et alimentaires et, au final, contribuent à l'augmentation des prix sur le marché. Les hausses spectaculaires des prix en 2010 (notamment des prix des carburants + 14,6 %) et en ce début 2011 obèrent considérablement le pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics relevant de votre responsabilité.

Les différents règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat découlent du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ; concernant les indemnités kilométriques, la dernière revalorisation est intervenue par arrêté du 26 août 2008.

C'est pourquoi la FGF-FO demande que des mesures urgentes soient prises, tant sur la revalorisation des indemnités kilométriques que sur la revalorisation des frais de repas et de nuitées, sans oublier les indemnités de sujétions spéciales incluant des déplacements. A ce sujet, un état des lieux et un rappel aux départements ministériels des textes réglementaires nous semblent nécessaires.

En conséquence, nous vous demandons expressément l'ouverture de négociations sur ce dossier relatif aux remboursements de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat afin de réexaminer d'une part la révision des différents taux et d'autre part d'étudier les pistes permettant un raccourcissement des délais de remboursement.

Cette revendication de Force Ouvrière s'exprime sans préjudice de notre exigence de revalorisation des traitements pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.

Comptant sur l'attention que vous saurez porter à la situation des agents de la fonction publique,

Nous vous prions de croire, Messieurs les ministres, à l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ABaltazar', with a horizontal line underneath.

Anne BALTAZAR  
Secrétaire Générale